

## **Exercice 2001 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 10 juillet 1995, la précédente assemblée communale avait accordé, pour la durée du mandat à M. SCHWINT, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous communique les dernières opérations effectuées à ce titre :

### **I - Bâtiments et biens communaux - Locations - Occupations**

#### **a) Domaine communal**

- Immeuble 14, rue Violet : concession administrative de locaux du 21 mars 2001 au profit de M. DONZE, moyennant une redevance de 1 032 F HT/mois (157,33 € HT).

- Immeuble 14, rue Violet : concession administrative de locaux du 5 avril 2001 au profit de l'Association TEMPO, moyennant une redevance de 330 F HT/mois (50,31 € HT).

- Hangar 6, avenue de Chardonnet : location précaire - Convention du 19 mars 2001 au profit de la Société BAURAND du 1<sup>er</sup> mars 2001 au 31 août 2001 moyennant un loyer de 5 000 F/mois (762,24 €).

- Groupe Scolaire de Velotte, 1 rue Fertet (appartement) : concession administrative de locaux du 22 mars 2001 au profit de Mme CHARTON Bernadette, moyennant une redevance de 2 000 F/mois (304,90 €).

- Groupe Scolaire Lanchy (appartement) : concession administrative de locaux du 22 mars 2001 au profit de Mme Christiane DROUANT, moyennant une redevance de 680,90 F/mois (103,80 €).

- 35, avenue de Montrapon (appartement) : concession administrative de locaux du 22 mars 2001 au profit de Mme Patricia MARIN, moyennant une redevance de 1 400 F/mois (213,43 €).

- 7, rue du Palais de Justice : convention de location du 15 mars 2001 au profit de l'ADDSEA (à titre gratuit).

- 29 bis, avenue de Montrapon : convention de location du 8 janvier 2001 au profit de l'Association ECLAT'SON, moyennant une redevance de 1 944 F/an (296,36 €).

- Avenant du 4 janvier 2001 à la convention passée le 26 octobre 2000 avec l'ATELIER MUSICAL DE ROSEMONT, ST-FERJEUX BUTTE pour l'utilisation de l'Ecole Primaire de la Butte (préfabriqué) pour des cours de musique - modification de l'horaire du vendredi 16 h 30 à 19 h 30 au lieu de 17 h à 19 h 30.

- Convention passée le 4 janvier 2001 avec l'Association TAMBOUR BATTANT pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Battant (salle informatique) du 9 octobre 2000 au 30 juin 2001 pour des cours d'accompagnement scolaire le mercredi de 17 h à 19 h.

- Convention passée le 4 janvier 2001 avec l'Association OCCE 25 pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Battant (salles 103 et 105) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000 du lundi au samedi pour le secrétariat de l'association.

- Convention passée le 4 janvier 2001 avec l'Association ARC EN CIEL pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Jean Zay (salle n° 251) du 10 décembre 2000 au 30 juin 2001 le samedi et le dimanche de 14 h à 19 h, le lundi, mercredi, vendredi de 18 h à 21 h pour des animations hors temps scolaire.

- Convention passée le 18 janvier 2001 avec l'Association CLE DE SOL pour l'utilisation de l'Ecole Maternelle 18, avenue de Montrapon (salle de jeux) du 24 janvier 2001 au 30 juin 2001 le mercredi de 16 h à 18 h sauf petites vacances pour des cours de musique.

- Convention passée le 13 février 2001 avec l'Association MJC PALENTE pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Curie (préau et restaurants scolaires) du 19 février au 2 mars 2001 et du 17 au 27 avril 2001 du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h pour un Centre de loisirs.

- Convention passée le 15 février 2001 avec l'Association EDUCATION POUR DEMAIN pour l'utilisation de l'Ecole Primaire des Vieilles Perrières (salles n° 108, 106, préau et sanitaires) :

. du lundi 19 au vendredi 23 février 2001 de 8 h 30 à 18 h 30 (sauf mercredi 21.02.2001 de 18 h 30 à 21 h).

. du dimanche 29 au lundi 30 avril 2001, le dimanche et le lundi de 8 h 30 à 18 h 30

. du samedi 12 au dimanche 13 mai 2001, le samedi de 14 h 30 à 20 h 30 et le dimanche de 8 h 30 à 18 h 30

. du samedi 19 au dimanche 20 mai 2001, le samedi de 14 h 30 à 20 h 30 et le dimanche de 8 h 30 à 18 h 30

. du lundi 27 au vendredi 30 août 2001 de 8 h 30 à 18 h 30 pour des stages de formation d'enseignants.

- Convention passée le 13 février 2001 pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Champagne (préau) du 31 janvier 2001 au 27 juin 2001 le mercredi de 14 h à 17 h (sauf les 07.02, 21.02 et 18.04.2001) pour des animations dans le cadre de l'opération Jeux Envie (ludothèque mobile).

- Convention passée avec l'Association Théâtre de la Mauvaise Graine pour la mise à disposition gracieuse d'un local municipal : salle de diffusion de la MPT Montrapon du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 30 juin 2001, pour les répétitions d'un spectacle.

- Convention avec le CCAS pour la mise à disposition gracieuse de la salle de l'Epitaphe du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 30 juin 2001, pour l'activité : projet des petits génies - accueil de mères avec leurs enfants.

#### ***b) Domaine non communal : conventions de sous-location***

- 6, place de l'Europe : convention du 6 mars 2001 au profit de l'Association AN.NA, moyennant une redevance de 1 944 F/an (296,36 €).

- 30, rue de l'Eglise : convention du 16 mars 2001 au profit de l'Association Saint- Lazare Hospitalier (à titre gratuit).

- 13 F, rue Brulard (atelier d'artistes + appartement) : mise à disposition du 12 février 2001 au 1<sup>er</sup> octobre 2001 au profit de l'Association Sauf'Art (à titre gratuit - convention du 15 mars 2001).

## II - Conventions et contrats

- Convention passée le 15 mars 2001 avec le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Châteaufarine (CFAA) pour la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation forestière. Ces chantiers ont un caractère exclusivement pédagogique et sont destinés à la formation des élèves (la somme globale correspondant à l'ensemble des chantiers est évaluée à 19 870 F soit 3 029,16 €).

- Contrat d'assurance Bris de machines : avenant du 15 mars 2001 pour régularisation annuelle de la prime (montant : 7 842 F TTC soit 1 195,51 €).

- Contrat d'assurance Assistance rapatriement : avenant du 14 mars 2001 pour extension de la garantie au-delà de 100 personnes/an moyennant une prime de 20 F TTC (3,05 €) par personne et par jour.

## III - Contentieux

- Affaire Copropriété des Garages de l'Île de France - Défense des intérêts de la Ville suite à la requête déposée devant le Tribunal de Grande Instance par le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble «Résidence des Garages» situé Avenue de l'Île de France visant à faire condamner la Ville de Besançon à financer l'intégralité des travaux d'étanchéité de la dalle supérieure des garages de l'immeuble dont elle est propriétaire et indemniser les copropriétaires au titre du préjudice subi.

- Affaire de FINANCE (JMCI) - Défense des intérêts de la Ville suite à la demande de sursis à exécution d'un permis de construire accordée à la Société JMCI rue de Vittel, déposée devant le Tribunal Administratif par les riverains de ce projet.

- Affaire ACBL (ADA) - Défense des intérêts de la Ville suite à un recours pour excès de pouvoir déposé devant le Tribunal Administratif par la Société ACBL visant à obtenir l'annulation d'un arrêté interdisant aux sociétés de location de véhicules de remiser leurs véhicules en attente d'affectation à des clients sur les parkings publics. A noter que le recours était assorti d'un référé-suspension.

## IV - Frais d'actes et de contentieux

- Versement d'une somme de 11 610,77 F (1 770,05 €) à la Société SVP Conseil au titre des honoraires du premier trimestre 2001.

- Versement d'une somme de 7 176 F (1 093,97 €) à la SCP DEPORCQ SCHMIDT au titre des honoraires du mois de décembre 2000 correspondant aux prestations effectuées en matière de communication en période pré-électorale.

- Versement d'une somme de 5 000 F (762,25 €) correspondant au montant dû à la SMCI sur le fondement des dispositions de l'article L 8.1 du Code des Tribunaux Administratifs et Cour Administrative d'Appel (jugement d'annulation du 30 novembre 2000 d'un refus de permis de construire rue de la Rotonde).

- Versement d'une somme de 7 176 F (1 093,97 €) à la SCP DEPORCQ SCHMIDT au titre des honoraires du mois de janvier 2001 correspondant aux prestations effectuées en matière de communication en période pré-électorale.

- Versement d'une somme de 7 176 F (1 093,97 €) à la SCP DEPORCQ SCHMIDT au titre des honoraires du mois de février 2001 correspondant aux prestations effectuées en matière de communication en période pré-électorale.

- Versement d'une somme de 8 539,44 F (1 301,82 €) à M. POUNOT, expert automobile, pour la fourrière municipale.

\* \* \*

\* \*

Par délibération du 12 avril 2001, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Comptabilité**

- Institution d'une régie d'avance au Centre d'Animation Grette - Clairs-Soleils géré pour le Service Politique de la Ville par regroupement de la régie d'avance du Centre d'Animation de la Grette et de la régie d'avance du Centre d'Animation des Clairs-Soleils en vue du paiement de menues dépenses.

- Institution d'une régie de recettes au Service Economie-Emploi-Tourisme afin de permettre l'encaissement des sommes provenant du paiement de diverses prestations fournies aux navigants fréquentant la Halte Nautique du Moulin Saint-Paul gérée par l'Office du Tourisme.

### **II - Contentieux**

- Affaire Flora MOULIN - Défense des intérêts de la Ville suite à la requête déposée devant le Tribunal Administratif par M. et Mme MOULIN visant à faire condamner la Ville de Besançon à leur payer la somme de 39 000 F (5 945,51 €) au titre du préjudice subi par leur fille Flora suite à l'accident dont elle a été victime le 11 novembre dernier à la Piscine La Fayette (section des trois extenseurs du gros orteil droit au contact d'une échelle en aluminium).

- Affaire Association de Défense des habitants du quartier des Chaprais - Défense des intérêts de la Ville suite à la requête déposée devant le Tribunal Administratif par l'Association de Défense des Habitants du Quartier des Chaprais visant à obtenir l'annulation d'un permis de construire délivré par la Ville de Besançon à la Société SMCI, rue de la Rotonde, le 5 janvier 2001.

- Affaire CUGNEZ - Défense des intérêts de la Ville suite à un recours déposé devant le Tribunal Administratif par les riverains d'une station de lavage de véhicules située rue de Belfort qui reprochent à la Ville de ne pas avoir fait usage de ses pouvoirs de police pour faire cesser les nuisances générées par ladite station.

- Affaire LELIEVRE et GARCIA-LEFRANC-CORBET - Défense des intérêts de la Ville suite à deux recours déposés devant le Tribunal Administratif par des architectes visant à obtenir l'annulation de la délibération attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre de restructuration du groupe scolaire de Saint-Claude à l'équipe QUIROT-VICHARD, ainsi que l'octroi de dommages et intérêts.

- Affaire KHEOPS - Défense des intérêts de la Ville suite au recours déposé par la Société KHEOPS devant le Tribunal administratif visant à obtenir l'annulation de l'arrêté de permis de construire délivré par le Maire de Besançon le 11 octobre 2000 (28 rue de Velotte).

### **III - Frais d'actes et de contentieux**

- Versement d'une somme de 500 F (76,22 €) au titre du remboursement des dommages et intérêts dus à M. PERRET (agent de Police Municipale), suite au jugement du Tribunal Correctionnel du 7 octobre 1998 (outrage).

- Versement d'une somme de 500 F (76,22 €) au titre du remboursement des dommages et intérêts dus à M. MAILLARD (agent de Police Municipale), suite au jugement du Tribunal Correctionnel du 7 octobre 1998 (outrage).

- Versement d'une somme de 1 435,20 F (218,79 €) à la SCP KLEBER et BOCQUENET au titre des honoraires dus suite à la réalisation d'un avenant au bail commercial pour la Brasserie du Palais Granvelle.

- Versement d'une somme de 5 382 F (820,48 €) à la SCP KLEBER et BOCQUENET au titre des honoraires dus suite à la résiliation du bail commercial conclu avec la Société Parc Arènes.

- Versement d'une somme de 36 721,93 F (5 598,22 €) à la SCP DUFAY-SUISSA au titre des honoraires du premier trimestre 2001.

- Versement d'une somme de 12 267 F (1 870,09 €) à la Société SVP Conseil au titre des honoraires du deuxième trimestre 2001.

- Versement d'une somme de 7 176 F (1 093,97 €) à la SCP DEPORCQ SCHMIDT au titre des honoraires du mois de mars 2001 correspondant aux prestations effectuées en matière de communication en période pré-électorale.

- Versement d'une somme de 1 500 F (228,67 €) à M. MONNET (agent de Police Municipale) au titre des remboursements des dommages et intérêts dus suite au jugement du Tribunal Correctionnel du 22 octobre 1999 (outrage).

- Versement d'une somme de 1 500 F (228,67 €) à M. PICARD (agent de Police Municipale) au titre des remboursements des dommages et intérêts dus suite au jugement du Tribunal Correctionnel du 22 octobre 1999 (outrage).

- Versement d'une somme de 6 912,88 F (1 053,86 €) à M. POUNOT, expert automobile, à titre d'honoraires pour la fourrière municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

*Récépissé préfectoral du 13 juin 2001.*